

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE : ORCHESTRE NATIONAL DE METZ (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25570379500039

POSTE COMPTABLE : Service de gestion comptable de Metz

M. 57

Budget primitif (projet de budget)

Voté par nature

BUDGET : 354-00 ORCHESTRE NATIONAL DE METZ (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Rapport d'analyse

Identification du flux : 2026- 057030- 354- 00- 01- -2025/12/8-10:40:19
ORCHESTRE NATIONAL DE METZ- 354-00 ORCHESTRE NATIONAL DE METZ- 2026- Budget Principal

Ce flux est associé à un pavé d'information(s) et/ou d'anomalie(s)

Pavé d'information(s) :

Information : Vous pouvez utiliser un plan de compte et une présentation de l'exercice précédent pour voter votre budget, dès lors que celui-ci a été voté avant le premier janvier de l'exercice auquel il s'applique.

1 information

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	39

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	41
A1.01 - Opérations non ventilables	44
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	45
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	48
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	49
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	50
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	53
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	56
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	59
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	60
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	63
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	65
A1.908 - Fonction 8 - Transports	68
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	72
A2.01 - Opérations non ventilables	74
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	75
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	78
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	79
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	80
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	83
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	89
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	92
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	93
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	94
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	97
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	99
A2.938 - Fonction 8 - Transports	102

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	106
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	107
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	111
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	113

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	114
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	116
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	117
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	118
B3.1 - Etat des provisions constituées	119
B3.2 - Etalement des provisions	121
B4 - Etat des charges transférées	122
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	123
B6 - Prêts	124
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	125
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	126
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	127
B9 - Etat du personnel	128
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	131
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	132
B11.2 - Liste des établissements publics créés	133
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	134
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	135
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	136
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	137
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	138
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	139
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	140
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	141

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	
	I
	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	120 000

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

Informations financières – ratios	
	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population 64,40
2	Recettes réelles de fonctionnement / population 64,40
3	Dépenses d'équipement brut / population 1,68
4	Encours de dette / population (2) (3) 0
5	DGF / population 0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4) 79,24 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4) 100,00 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement 2,60 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4) 0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4) 0 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET		B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans ».
(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
A compléter par un seul des choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
semi budgétaire ;
déclaré par délibération N°... du ...
Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.
A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES			I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)			C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00 (3)	0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00 (4)	0,00	A3 0,00

RESTES A REALISER N-1				
Dépenses		Recettes	Solde (B)	
I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
I	0,00	III	0,00	B2 0,00
II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			A

VOTE	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	201 000,00	201 000,00

REPORTS	+		+
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	(si solde positif) 0,00

=		=
Total de la section d'investissement (2)		201 000,00

VOTE	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	7 728 428,00	7 728 428,00

REPORTS	+		+
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	(si déficit) (si excédent) 0,00

=		=
Total de la section de fonctionnement (3)		7 728 428,00

TOTAL DU BUDGET (4)		7 929 428,00
---------------------	--	--------------

A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondant : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
restes à réaliser de la section d'investissement correspondant : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
----------------------------------	-----	------

TOTAL GENERAL		0,00
---------------	--	------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0.00
----------------------------------	-----	------

TOTAL GENERAL		0,00
---------------	--	------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	160 000,00	0,00	201 000,00	0,00	201 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		160 000,00	0,00	201 000,00	0,00	201 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		161 000,00	0,00	201 000,00	0,00	201 000,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	161 000,00	0,00	201 000,00	0,00	201 000,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	201 000,00
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	161 000,00	0,00	201 000,00	0,00	201 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		161 000,00	0,00	201 000,00	0,00	201 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		161 000,00	0,00	201 000,00	0,00	201 000,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	161 000,00	0,00	201 000,00	0,00	201 000,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	201 000,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	0,00
--	-------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

ORCHESTRE NATIONAL DE METZ - 354-00 ORCHESTRE NATIONAL DE METZ - BP (projet de budget) - 2026

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 733 905,00	0,00	1 603 594,36	0,00	1 603 594,36
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	6 335 150,00	0,00	6 123 930,64	0,00	6 123 930,64
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	3 910,00	0,00	403,00	0,00	403,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		8 072 965,00	0,00	7 727 928,00	0,00	7 727 928,00
66	Charges financières	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	500,00	0,00	500,00	0,00	500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		8 073 865,00	0,00	7 728 428,00	0,00	7 728 428,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	8 073 865,00	0,00	7 728 428,00	0,00	7 728 428,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 728 428,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	30 000,00	0,00	42 000,00	0,00	42 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 488 165,00	0,00	1 065 337,00	0,00	1 065 337,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	6 455 700,00	0,00	6 472 588,00	0,00	6 472 588,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	100 000,00	0,00	148 503,00	0,00	148 503,00
Total des recettes de gestion courante		8 073 865,00	0,00	7 728 428,00	0,00	7 728 428,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 073 865,00	0,00	7 728 428,00	0,00	7 728 428,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL	8 073 865,00	0,00	7 728 428,00	0,00	7 728 428,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 728 428,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	201 000,00	0,00	201 000,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	201 000,00	0,00	201 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	201 000,00
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	1 603 594,36		1 603 594,36
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	6 123 930,64		6 123 930,64
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	403,00	0,00	403,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00
67 Charges spécifiques (9)	500,00	0,00	500,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total	7 728 428,00	0,00	7 728 428,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 728 428,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

ORCHESTRE NATIONAL DE METZ - 354-00 ORCHESTRE NATIONAL DE METZ - BP (projet de budget) - 2026

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	201 000,00	0,00	201 000,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	201 000,00	0,00	201 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
--------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	201 000,00
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	42 000,00		42 000,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	1 065 337,00		1 065 337,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	6 472 588,00		6 472 588,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	148 503,00	0,00	148 503,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	7 728 428,00	0,00	7 728 428,00

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-255703795-20251212-CS1212_1065

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			7 728 428,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	161 000,00	0,00	0,00	201 000,00	0,00	0,00	201 000,00	201 000,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	160 000,00	0,00	0,00	201 000,00	0,00	0,00	201 000,00	201 000,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	160 000,00	0,00	0,00	201 000,00	0,00	0,00	201 000,00	201 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	161 000,00	0,00	0,00	201 000,00	0,00	0,00	201 000,00	201 000,00
240 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
241 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

0,00

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								
201 000,00								

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES		A

RECETTES						
Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		161 000,00	0,00	201 000,00	0,00	201 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	161 000,00	0,00	201 000,00	0,00	201 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		161 000,00	0,00	201 000,00	0,00	201 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		161 000,00	0,00	201 000,00	0,00	201 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
Affectation au compte 1068 (8)	0,00

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I		II	

Total des recettes d'investissement cumulées	201 000,00
--	------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE			A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
II								
III = I + II								
TOTAL	161 000,00	0,00	0,00	201 000,00	0,00	0,00	201 000,00	201 000,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	160 000,00	0,00	0,00	201 000,00	0,00	0,00	201 000,00	201 000,00
2145 Construct° sol autrui - Installat° gén.	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838 Autre matériel informatique	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188 Autres immobilisations corporelles	118 000,00	0,00	0,00	201 000,00	0,00	0,00	201 000,00	201 000,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	160 000,00	0,00	0,00	201 000,00	0,00	0,00	201 000,00	201 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3141 Subv. transf. Communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)		0,00					
Total des dépenses financières		1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		161 000,00	0,00	201 000,00	0,00	0,00	201 000,00	201 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00		0,00			0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00		0,00			0,00	0,00
139141	Subv. transf. Communes membres du GFP	0,00		0,00			0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	0,00		0,00			0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00		0,00			0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00			0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00		0,00			0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 132 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE			A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		161 000,00	0,00	201 000,00	0,00	201 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	161 000,00	0,00	201 000,00	0,00	201 000,00
1312	Subv. transf. Régions	80 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	81 000,00	0,00	96 000,00	0,00	96 000,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		161 000,00	0,00	201 000,00	0,00	201 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		161 000,00	0,00	201 000,00	0,00	201 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Sauf 165, 166 et 16449.
(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-2557 03795-2 0251212-CS1212_1065

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		B

DEPENSES									
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	8 073 865,00	0,00	0,00	7 728 428,00	0,00	0,00	7 728 428,00	7 728 428,00
011	Charges à caractère général (3)	1 733 905,00	0,00	0,00	1 603 594,36	0,00	0,00	1 603 594,36	1 603 594,36
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	6 335 150,00	0,00		6 123 930,64	0,00		6 123 930,64	6 123 930,64
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	3 910,00	0,00	0,00	403,00	0,00	0,00	403,00	403,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	8 072 965,00	0,00	0,00	7 727 928,00	0,00	0,00	7 727 928,00	7 727 928,00
66	Charges financières	400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	500,00	0,00		500,00	0,00		500,00	500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	900,00	0,00	0,00	500,00	0,00		500,00	500,00
	Total des dépenses réelles	8 073 865,00	0,00	0,00	7 728 428,00	0,00	0,00	7 728 428,00	7 728 428,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)		0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		7 728 428,00

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE			B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL						
013	Atténuations de charges (2)	8 073 865,00	0,00	7 728 428,00	0,00	7 728 428,00
016	APA	30 000,00	0,00	42 000,00	0,00	42 000,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 488 165,00	0,00	1 065 337,00	0,00	1 065 337,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	6 455 700,00	0,00	6 472 588,00	0,00	6 472 588,00
Total des recettes de gestion des services		100 000,00	0,00	148 503,00	0,00	148 503,00
Total des recettes de gestion des services		8 073 865,00	0,00	7 728 428,00	0,00	7 728 428,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		8 073 865,00	0,00	7 728 428,00	0,00	7 728 428,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
---------------------------------------	------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	7 728 428,00
---	--------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE		B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	8 073 865,00	0,00	0,00	7 728 428,00	0,00	0,00	7 728 428,00	7 728 428,00
011	Charges à caractère général (4)	1 733 905,00	0,00	0,00	1 603 594,36	0,00	0,00	1 603 594,36	1 603 594,36
60611	Eau et assainissement	1 400,00	0,00		1 673,00	0,00	0,00	1 673,00	1 673,00
60612	Energie - Electricité	27 000,00	0,00		24 872,52	0,00	0,00	24 872,52	24 872,52
60613	Chauffage urbain	30 000,00	0,00		28 262,00	0,00	0,00	28 262,00	28 262,00
60622	Carburants	8 000,00	0,00		10 066,64	0,00	0,00	10 066,64	10 066,64
60628	Autres fournitures non stockées	3 600,00	0,00		4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
60631	Fournitures d'entretien	2 801,00	0,00		185,90	0,00	0,00	185,90	185,90
60632	Fournitures de petit équipement	5 198,00	0,00		25 615,88	0,00	0,00	25 615,88	25 615,88
60636	Habillement et vêtements de travail	9 838,00	0,00		6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	0,00		2 894,36	0,00	0,00	2 894,36	2 894,36
6068	Autres matières et fournitures	1 395,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
611	Contrats de prestations de services	25 000,00	0,00		57 765,69	0,00	0,00	57 765,69	57 765,69
6132	Locations immobilières	45 400,00	0,00		143 221,07	0,00	0,00	143 221,07	143 221,07
61351	Matériel roulant	0,00	0,00		25 519,95	0,00	0,00	25 519,95	25 519,95
61358	Autres	134 218,00	0,00		118 871,77	0,00	0,00	118 871,77	118 871,77
614	Charges locatives et de copropriété	2 640,00	0,00		2 453,84	0,00	0,00	2 453,84	2 453,84
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	500,00	0,00		929,49	0,00	0,00	929,49	929,49
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00		2 888,46	0,00	0,00	2 888,46	2 888,46
61558	Entretien autres biens mobiliers	15 633,00	0,00		29 394,85	0,00	0,00	29 394,85	29 394,85
6156	Maintenance	15 000,00	0,00		37 179,42	0,00	0,00	37 179,42	37 179,42
6161	Multirisques	57 493,00	0,00		58 924,33	0,00	0,00	58 924,33	58 924,33
6182	Documentation générale et technique	700,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00		45 000,00	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00
6188	Autres frais divers	67 779,00	0,00		22 000,00	0,00	0,00	22 000,00	22 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	500,00	0,00		200,00	0,00	0,00	200,00	200,00
62268	Autres honoraires, conseils	429 856,00	0,00		149 000,00	0,00	0,00	149 000,00	149 000,00
6228	Divers	92 533,00	0,00		33 400,77	0,00	0,00	33 400,77	33 400,77
6231	Annonces et insertions	2 430,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE
le 22/12/2025

Application agréée E-legalite.com

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6234	Réceptions	1 000,00	0,00		6 955,36	0,00	0,00	6 955,36	6 955,36
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	2 948,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	35 226,00	0,00		130 000,00	0,00	0,00	130 000,00	130 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	525 196,00	0,00		462 815,28	0,00	0,00	462 815,28	462 815,28
6261	Frais d'affranchissement	6 685,00	0,00		7 100,00	0,00	0,00	7 100,00	7 100,00
6262	Frais de télécommunications	3 192,00	0,00		14 362,76	0,00	0,00	14 362,76	14 362,76
627	Services bancaires et assimilés	2 800,00	0,00		3 500,00	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6281	Concours divers (cotisations)	8 500,00	0,00		14 100,00	0,00	0,00	14 100,00	14 100,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 357,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	121 000,00	0,00		109 362,17	0,00	0,00	109 362,17	109 362,17
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00		17 078,85	0,00	0,00	17 078,85	17 078,85
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	42 087,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	6 335 150,00	0,00		6 123 930,64	0,00		6 123 930,64	6 123 930,64
6218	Autre personnel extérieur	349 174,00	0,00		344 185,85	0,00		344 185,85	344 185,85
6331	Versement mobilité	4 753,00	0,00		8 260,00	0,00		8 260,00	8 260,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	12 837,00	0,00		13 266,02	0,00		13 266,02	13 266,02
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	51 588,00	0,00		58 000,00	0,00		58 000,00	58 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	154 664,00	0,00		175 436,00	0,00		175 436,00	175 436,00
64112	SFT, indemnité de résidence	2 899,00	0,00		2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00
64118	Autres indemnités	38 491,00	0,00		50 500,00	0,00		50 500,00	50 500,00
64131	Rémunérations	5 354 967,00	0,00		5 055 927,69	0,00		5 055 927,69	5 055 927,69
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	42 010,00	0,00		84 768,74	0,00		84 768,74	84 768,74
6453	Cotisations aux caisses de retraites	243 342,00	0,00		185 523,00	0,00		185 523,00	185 523,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 800,00	0,00		1 451,00	0,00		1 451,00	1 451,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	8 298,00	0,00		11 001,00	0,00		11 001,00	11 001,00
6478	Autres charges sociales diverses	19 695,00	0,00		6 222,00	0,00		6 222,00	6 222,00
6488	Autres	50 632,00	0,00		127 389,34	0,00		127 389,34	127 389,34
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de Rmt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PRÉFECTURE

le 22/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-255703795-20251212-CS1212_1065

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	3 910,00	0,00	0,00	403,00	0,00	0,00	403,00	403,00
65316	Frais de représentation du maire	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	2 910,00	0,00		403,00	0,00	0,00	403,00	403,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		8 072 965,00	0,00	0,00	7 727 928,00	0,00	0,00	7 727 928,00	7 727 928,00
66	Charges financières	400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	500,00	0,00		500,00	0,00		500,00	500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	500,00	0,00		500,00	0,00		500,00	500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		900,00	0,00	0,00	500,00	0,00		500,00	500,00
Total des dépenses réelles		8 073 865,00	0,00	0,00	7 728 428,00	0,00	0,00	7 728 428,00	7 728 428,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE				B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	8 073 865,00	0,00	7 728 428,00	0,00	7 728 428,00
013	Atténuations de charges (3)	30 000,00	0,00	42 000,00	0,00	42 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	42 000,00	0,00	42 000,00
6479	Remboursst sur autres charges sociales	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 488 185,00	0,00	1 065 337,00	0,00	1 065 337,00
7062	Redevances services à caractère culturel	1 336 647,00	0,00	933 953,00	0,00	933 953,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	81 869,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	69 649,00	0,00	46 110,00	0,00	46 110,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	85 274,00	0,00	85 274,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	6 455 700,00	0,00	6 472 588,00	0,00	6 472 588,00
74718	Autres participations Etat	1 790 700,00	0,00	1 666 000,00	0,00	1 666 000,00
7472	Participation régions	1 845 000,00	0,00	1 885 000,00	0,00	1 885 000,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	101 888,00	0,00	101 888,00
74741	Participation communes membres du GFP	2 040 000,00	0,00	2 047 000,00	0,00	2 047 000,00
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	178 000,00	0,00	178 000,00
74751	Participation GFP de rattachement	400 000,00	0,00	400 000,00	0,00	400 000,00
74758	Participation autres groupements	188 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747818	Autres	192 000,00	0,00	189 000,00	0,00	189 000,00
747888	Autres	0,00	0,00	5 700,00	0,00	5 700,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	100 000,00	0,00	148 503,00	0,00	148 503,00
756	Libéralités reçues	100 000,00	0,00	148 500,00	0,00	148 500,00
75888	Autres	0,00	0,00	3,00	0,00	3,00
Total des recettes de gestion des services		8 073 865,00	0,00	7 728 428,00	0,00	7 728 428,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-255703795-20251212-CS1212_1065

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles						
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	8 073 865,00	0,00	7 728 428,00	0,00	7 728 428,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre						
		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	
IV	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	201 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	201 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	201 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	201 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PRÉFECTURE

le 22/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-255703795-20251212-CS1212_1065

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES						
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		201 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, règle)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		201 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES						
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		201 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		201 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, règle)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2025

Application agréée E-legalite.com

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES			
Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	
DEPENSES			
218	Autres immobilisations corporelles		201 000,00
RECETTES			
131	Subv inv rattachées aux actifs amort		201 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort		171 000,00
			30 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilié	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		IV
		A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco., soc., environ., culture, éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		</				

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	21 Enseignement du premier degré				22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		20 Services communs		212 Ecoles primaires		213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics		
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212	213	221	222	223		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNEPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV
	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26	27	28				29	TOTAL DU CHAPITRE
		Apprentissage	Formation sanitaire et sociale	Autres services périscolaires et annexes				Sécurité	
				281	282	283	284	288	
				Hébergement et restauration scolaires	Sport scolaire	Médecine scolaire	Classes de découverte	Autre service annexe de l'enseignement	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture						
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

32										
Sports (autres que scolaires)										
Article / compte nature (1)	Libellé	321	322	323	324	325	326	327		
		Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives	Soutien aux sportifs		
								3271	3272	3273
								Soutien aux sportifs de haut niveau	Soutien aux clubs amateurs	Autres soutiens aux sportifs
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV -- ANNEXES			IV
A -- PRESENTATION CROISEE -- SECTION D'INVESTISSEMENT -- PRESENTATION DETAILLEE			A1.903

FONCTION 3 -- Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	41 Santé				
	410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires
					418 Autres actions
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	42 Action sociale							
	420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
		4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées				424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres Interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention		4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	51 Aménagement et services urbains						
		50 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement
								518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Fondières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles					632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique	
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			6318 Autres	632 Industrie, commerce et artisanat			633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres					
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres					
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES						
	RECETTES						
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel, risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80	81	82						828
		Services communs	Transports scolaires	820	821	822	823	824	825	
				Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
				</				

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV
	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voie						
		841 Voie nationale	842 Voie régionale	843 Voie départementale	844 Voie métropolitaine	845 Voie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voie
								848 Parkings
								849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	3 903,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 724 525,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600 094,36	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 123 930,64	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	403,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	6 277 888,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 450 540,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 065 337,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	6 277 888,00	0,00	0,00	0,00	0,00	194 700,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	148 503,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)		A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 728 428,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 603 594,36
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6 123 930,64
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		403,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 728 428,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		42 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 065 337,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6 472 588,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		148 503,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-255703795-20251212-CS1212_1065

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES		
Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		3 903,00
627	Services bancaires et assimilés	3 500,00
658	Charges diverses de gestion courante	403,00
RECETTES		6 277 888,00
747	Participations	6 277 888,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale			
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat
					028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
			201	211	212	213	221	222		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle										258 Autres				
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés						257 CNFPT et CDG - missions spécifiques			
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives			
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26	27	28					29	TOTAL DU CHAPITRE
		Apprentissage	Formation sanitaire et sociale	Autres services périscolaires et annexes					Sécurité	
				281	282	283	284	288		
				Hébergement et restauration scolaires	Sport scolaire	Médecine scolaire	Classes de découverte	Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV -- ANNEXES			IV
A -- PRESENTATION CROISEE -- SECTION DE FONCTIONNEMENT -- PRESENTATION DETAILLEE			A2.933

FONCTION 3 -- Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	7 702 998,98	21 526,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	105 570,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	57 765,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	287 612,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locales et de copropriété	2 453,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	70 392,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	58 924,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	68 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	344 185,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	182 600,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	11 955,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	462 815,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	21 462,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	140 541,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	58 000,00	21 526,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	5 283 863,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	271 742,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	17 223,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	127 389,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30	31								
		Services communs	Culture								
			311	312	313	314	315	316	317	318	
			Activités artist.,actions et manif.cult.	Patrimoine	Bibliothèques, médiathèques	Musées	Services d'archives	Théâtres et spectacles vivants	Cinémas et autres salles de spectacles	Archéologie préventive	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		385 203,00	1 065 337,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
641	Rémunérations du personnel	42 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
706	Prestations de services	0,00	933 953,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
708	Autres produits	0,00	131 384,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
747	Participations	194 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
756	Libéralités reçues	148 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
758	Produits divers de gestion courante	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)									
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs			3273 Autres soutiens aux sportifs
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locales et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)										
		321	322	323	324	325	326	327				
		Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives	3271	3272	3273		
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs				34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes		348 Autres		
DEPENSES									
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 724 525,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 570,30
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 765,69
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	287 612,79
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 453,84
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 392,22
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 924,33
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	344 185,85
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	182 600,77
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 955,36
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	462 815,28
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 462,76
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 541,02
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 526,02
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 283 863,69
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	271 742,74
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 223,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 389,34
									500,00
RECETTES									
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 450 540,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	933 953,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 384,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	194 700,00
									148 500,00

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV
	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	41 Santé				
	410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires
					418 Autres actions
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	42 Action sociale							
	420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
		4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées		424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées			
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV
	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
			510	511	512	513	514	515	518
			Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52	53	54	55			
		Politique de la ville	Agglomérations et villes moyennes	Espace rural et autres espaces de dév.	Habitat (Logement)			
					551	552	553	554
					Parc privé de la collectivité	Aide au secteur localif	Aide à l'accession à la propriété	Aire d'accueil des gens du voyage
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles						633 Développement touristique
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire				632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique	
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et Innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine						
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets				722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation		7222 Action propreté urbaine et nettolement
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES			0,00					0,00	
	RECETTES			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les Inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV -- ANNEXES	
A -- PRESENTATION CROISEE -- SECTION DE FONCTIONNEMENT -- PRESENTATION DETAILLEE	IV
	A2.937

FONCTION 7 -- Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie				76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement Infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions			
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80	81	82						
		Services communs	Transports scolaires	Transports publics de voyageurs						
				820	821	822	823	824	825	828
				Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises					
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien
							838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voie								
		841 Voie nationale	842 Voie régionale	843 Voie départementale	844 Voie métropolitaine	845 Voie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE			B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INT88900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
676 Dettes envers caataires-acquéreurs (total)					0,00									
678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Emprunts et dettes à l'origine du contrat											
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel		
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00						
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00						
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00						
1687 Autres dettes (total)					0,00						
Total général					0,00						

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)											
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N										
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICME de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00

Emprunts et dettes au 01/01/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'Intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX		B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)														
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

a) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

b) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

c) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6) : 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

d) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

e) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

f) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

g) Montant, index ou formule.

h) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

i) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

REÇU EN PREFECTURE
le 22/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-255703795-20251212-CS1212_1065

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)							
Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou Inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (turner)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turnover, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)											
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								Catégorie d'emprunt (8)		
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture			Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768				
Taux fixe (total)								0,00	0,00		
Taux variable simple (total)								0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)								0,00	0,00		
Total								0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME			B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délégation du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an :	16-11-2022
	€	
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
L	Amortissables	1
		16/11/2022

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N		B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N						
Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS		B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédant « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES		B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS		B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN			B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes gravées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES			B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0.00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N			B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

Catégories : A, B ou C.

Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi. Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %)

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-2557 03795-2 0251212-CS1212_1065

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES		
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER		B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).	
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.	

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).
(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT		B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES		B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.
Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).
Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :
- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.
Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE		B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	0,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE		D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

VOTES :

Pour : 8

Contre : /

Abstentions : /

Date de convocation : 11/12/2025

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Le Président



Patrick THIL

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

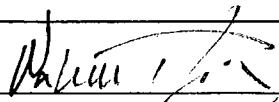
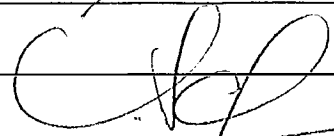
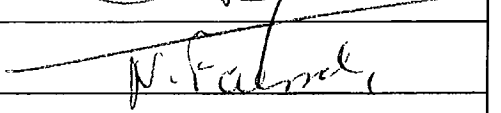
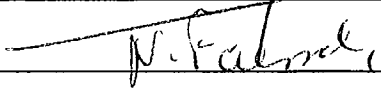
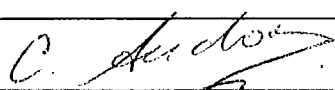
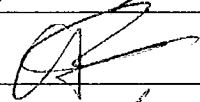
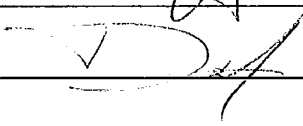
Cet état ne contient pas d'information.

**SYNDICAT MIXTE DE L'ORCHESTRE
NATIONAL DE METZ GRAND EST**

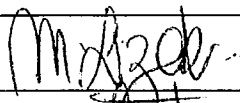
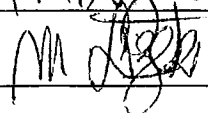
**FEUILLE D'EMARGEMENT
COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2025**

MEMBRES TITULAIRES

VILLE DE METZ

Monsieur Patrick THIL	
Madame Martine NICOLAS	
Monsieur Laurent DAP	
Madame Nicole FAESSEL	
Madame Anne STEMART	
Madame Caroline AUDOUY	
Madame Charlotte PICARD	
Monsieur Grégory DUFOUR	

REGION GRAND EST

Madame Catherine BAILLOT	
Monsieur Cédric CHEVALIER	
Madame Laëtitia HURLAIN	
Madame Stéphanie KIS	
Madame Martine LIZOLA	
Madame Evelyne GAREAUX	
Madame Marie-Claude VOINÇON	

METZ-METROPOLE

Monsieur Jean-Luc BOHL	
------------------------	--

REÇU EN PREFECTURE

Le 22/12/2025

Appréhension des données

99_AR-057-255703795-20251212-ENARG_CS121

**SYNDICAT MIXTE DE L'ORCHESTRE
NATIONAL DE METZ GRAND EST**

**FEUILLE D'EMARGEMENT
COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2025**

MEMBRES SUPPLEANTS

VILLE DE METZ

Madame Doan TRAN	
Madame Yvette MASSON FRANZIL	
Monsieur Jean-Marie NICOLAS	
Monsieur Michel VORMS	
Monsieur Attila SAPCI	
Monsieur Marc SCIAMANNA	
Monsieur Jérémy ROQUES	
Madame Françoise GROLET	

REGION GRAND EST

Madame Catherine BELRHITI	
Monsieur Alexandre CASSARO	
Monsieur Jérôme END	
Monsieur Rémy SADOCCO	
Madame Brigitte TORLOTING	
Monsieur Jean-François SECONDE	
Monsieur Gilles FREMIOT	

METZ-METROPOLE

Monsieur Philippe MANZANO	
---------------------------	--

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC METZ EN SCENES

COMITE SYNDICAL DE L'ORCHESTRE NATIONAL DE METZ GRAND EST

SEANCE COMMUNE DU 12 DECEMBRE 2025

ORDRE DU JOUR

- I. Adoption des comptes rendus du CA et du CS du 21 novembre 2025 (délibérations n° 358 MES / n° 1064 ONMGE)
- II. Affaires financières
 - 1) Budget primitif 2026 : EPCC Metz en Scènes et ONMGE (délibérations n°359 MES / n°1065 ONMGE)
 - 2) Décision modificative n°3 - exercice 2025 de l'ONMGE (délibération n°1066 ONMGE)
 - 3) Décision modificative n°3 - exercice 2025 de l'EPCC (délibération n°360 MES)
 - 4) Application de la fongibilité des crédits pour l'exercice 2026 (délibération n°1067 ONMGE)
- III. Affaires administratives
 - 1) Actualisation des tarifs du bar (délibération n°361 MES)
 - 2) Refonte de la grille tarifaire de location des espaces (délibération n°362 MES)
 - 3) Participation de l'employeur au financement de la protection social complémentaire santé (délibération n°1068 ONMGE)
- IV. Divers
 - 1) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à la Directrice générale (délibération n° 363 MES)
 - 2) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Président (délibération n°1069 ONMGE)
- V. Points d'information
Actualités artistiques et culturelles de la Cité musicale-Metz

Délibération n°1064 : Adoption du compte-rendu du Comité Syndical du 21 novembre 2025

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu les statuts de l'Orchestre national de Metz Grand Est,

Le Comité Syndical, entendu dans sa séance du 12 décembre 2025,

DECIDE

- D'adopter le compte rendu du Comité Syndical du 21 novembre 2025, joint à la présente délibération.

Nombre de votants : 8

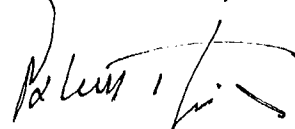
Pour : 8

Contre : /

Abstention : /

Fait à Metz, le 12 décembre 2025,

Le Président du Comité Syndical



Patrick THIL

*Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes
Conseiller délégué aux établissements culturels de l'Eurométropole de Metz
Conseiller départemental de la Moselle*

Syndicat Mixte de l'Orchestre
national de Metz Grand Est

31, rue de Belletanche, CS 15153
57074 Metz cedex 3

N° SIRET : 256 703 796 00039
N° TVA intracommunautaire : FR89255703795
Code APE : 90.01Z

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2025

Appréhension d'un délinquant

99_DE-057-255703795-20251212-CS1212_1064

Compte rendu

Conseil d'administration de l'EPCC Metz en Scènes

Comité syndical de l'Orchestre national
de Metz Grand Est

Séance commune du 11 novembre 2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC METZ EN SCÈNES

Membres titulaires :

REPRÉSENTANT LA VILLE

Monsieur Patrick THIL	Ville de Metz	PRÉSENT
Madame Martine NICOLAS	Ville de Metz	PRÉSENTE
Monsieur Laurent DAP	Ville de Metz	-
Madame Nicole FAESSEL	Ville de Metz	-
Madame Anne STEMART	Ville de Metz	-
Madame Caroline AUDOUY	Ville de Metz	-
Madame Charlotte PICARD	Ville de Metz	PRÉSENTE
Monsieur Grégory DUFOUR	Ville de Metz	PRÉSENT

REPRÉSENTANT LA RÉGION GRAND EST

Madame Catherine BAILLOT	Région	-
Madame Stéphanie KIS	Région	-
Madame Martine LIZOLA	Région	-
Madame Marie-Claude VOINÇON	Région	PRÉSENTE

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Monsieur Jean-Luc BOHL	Personnalité qualifiée	PRÉSENT
Monsieur Olivier MANTEI	Personnalité qualifiée	POUVOIR A PATRICK THIL
Madame Chiara PARISI	Personnalité qualifiée	-
Monsieur Pierre PAULY	Personnalité qualifiée	-

CA de l'EPCC Metz en Scènes et CS ONMGE – 21 novembre 2025

Madame Alexandra TOBELAIM	Personnalité qualifiée	-
---------------------------	------------------------	---

REPRÉSENTANT DU SYNDICAT MIXTE ONMGE

Monsieur Cédric CHEVALIER	Représentant ONMGE	-
---------------------------	--------------------	---

REPRÉSENTANT LE PERSONNEL

Monsieur Hervé ABRAHAM	Représentant du personnel	PRÉSENT
Madame Julie LAFFIN	Représentante du personnel	PRÉSENTE

Membres suppléants :

REPRÉSENTANT LA VILLE

Madame Doan TRAN	Ville de Metz	PRÉSENTE
Madame Yvette MASSON FRANZIL	Ville de Metz	-
Monsieur Jean-Marie NICOLAS	Ville de Metz	PRÉSENT
Monsieur Michel VORMS	Ville de Metz	PRÉSENT
Monsieur Attila SAPCI	Ville de Metz	-
Monsieur Marc SCIAMANNA	Ville de Metz	-
Monsieur Jérémy ROQUES	Ville de Metz	-
Madame Françoise GROLET	Ville de Metz	-

REPRÉSENTANT LA RÉGION GRAND EST

Madame Catherine BELRHITI	Région	-
Monsieur Alexandre CASSARO	Région	-
Monsieur Rémy SADOCCO	Région	-
Madame Brigitte TORLOTING	Région	-

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Monsieur Benoît BRADEL	Personnalité qualifiée	PRÉSENT
Monsieur Pascal MULLER	Personnalité qualifiée	-
Monsieur Philippe MANZANO	Personnalité qualifiée	-
Monsieur Matthieu DUSSOUILLEZ	Personnalité qualifiée	-
Madame Catherine TORMEN	Personnalité qualifiée	PRÉSENTE

REPRÉSENTANT DU SYNDICAT MIXTE ONMGE

Madame Laetitia HURLAIN	Représentante ONMGE	-
-------------------------	------------------------	---

REPRÉSENTANT LE PERSONNEL

Madame Christelle HOCHARD	Représentante du personnel	-
Monsieur Fabien AUBERT	Représentant du personnel	-

COMITÉ SYNDICAL DE L'ORCHESTRE NATIONAL DE METZ GRAND EST

Membres titulaires :

REPRÉSENTANT LA VILLE

Monsieur Patrick THIL	Ville de Metz	PRÉSENT
Madame Martine NICOLAS	Ville de Metz	PRÉSENTE
Monsieur Laurent DAP	Ville de Metz	-
Madame Nicole FAESSEL	Ville de Metz	-
Madame Anne STEMART	Ville de Metz	-
Madame Caroline AUDOUY	Ville de Metz	-
Madame Charlotte PICARD	Ville de Metz	PRÉSENTE
Monsieur Grégory DUFOUR	Ville de Metz	PRÉSENT

REPRÉSENTANT LA RÉGION GRAND EST

Madame Catherine BAILLOT	Région	-
Monsieur Cédric CHEVALIER	Région	-
Madame Laëtitia HURLAIN	Région	-
Madame Stéphanie KIS	Région	-
Madame Martine LIZOLA	Région	-
Madame Evelyne GAREAUX	Région	-
Madame Marie-Claude VOINÇON	Région	PRÉSENTE

METZ MÉTROPOLÉ

Monsieur Jean Luc BOHL	Metz Métropole	PRÉSENT
------------------------	----------------	---------

Membres suppléants :

REPRÉSENTANT LA VILLE

Madame Doan TRAN	Ville de Metz	PRÉSENTE
Madame Yvette MASSON FRANZIL	Ville de Metz	-
Monsieur Jean-Marie NICOLAS	Ville de Metz	PRÉSENT
Monsieur Michel VORMS	Ville de Metz	PRÉSENT
Monsieur Attila SAPCI	Ville de Metz	-
Monsieur Marc SCIAMANNA	Ville de Metz	-
Monsieur Jérémy ROQUES	Ville de Metz	-
Madame Françoise GROLET	Ville de Metz	-

REPRÉSENTANT LA RÉGION GRAND EST

Madame Catherine BELRHITI	Région	-
Monsieur Alexandre CASSARO	Région	-
Monsieur Jérôme END	Région	-
Monsieur Rémy SADOCCO	Région	-
Madame Brigitte TORLOTING	Région	-
Monsieur Jean-François SECONDE	Région	-
Monsieur Gilles FREMIOT	Région	-

METZ MÉTROPOLE

Monsieur Philippe MANZANO	Metz Métropole	-
---------------------------	----------------	---

Assistaient également à la réunion, en qualité de représentants des administrations :

Pierre-Aimé ALBRECHT – Spectacle vivant, arts visuels – Région Grand Est

Vincent DAPPOZZE – Directeur du pôle culture – Ville de Metz – présent en visio

Valérie LAHOUEL – Cheffe du service spectacle vivant et arts visuels – Direction Générale Adjointe en Charge de l'Attractivité – Direction de la culture du patrimoine et de la mémoire – Région Grand Est

Elise SERVERIN – Conseillère musique et danse – Drac Grand Est Metz – présente en visio

Directrice générale de la Cité musicale-Metz

Daniela MARTIN

Étaient également présents au titre de leurs fonctions au sein de la Cité musicale-Metz :

Fabienne AHOUANSSOU, administratrice adjointe

Joseph ANDRE, directeur technique

Sibylle BRUNOT, responsable du service EAC

Julia DEHAIS, secrétaire générale

Hamid JARI, agent comptable et responsable financier

Marie LE FOLL, responsable service production

Frédéric MAILLARD, administrateur

Florence MARTIN, directrice artistique

CA de l'EPCC Metz en Scènes et CS ONMGE – 21 novembre 2025

ORDRE DU JOUR

I. Adoption du compte rendu du CA et du CS du 26 septembre 2025 (délibérations n° 352 MES / n° 1058 ONMGE)	6
II. Installation des nouveaux membres du CA et du CS (délibérations n° 353 MES / n° 1059 ONMGE)	6
III. Installation des représentants du personnel au Conseil d'Administration de l'EPCC Metz en Scènes (délibération n° 354 MES)	7
IV. Débat d'orientation budgétaire 2026 (délibérations n° 355 MES / n° 1060 ONMGE)	7
V. Délégations consenties par le Conseil d'Administration à la Directrice Générale de Metz en Scènes (délibération n° 356 MES)	12
VI. Affaires administratives	13
1) Modification du poste de Flûte co-soliste en Flûte co-soliste jouant 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e flûte et piccolo (délibération n° 1061 ONMGE)	13
2) Renouvellement de la convention régissant la fonction d'inspection dans le domaine de la prévention des risques professionnels, confiée au Centre de gestion de la Moselle (délibération n° 1062 ONMGE)	13
3) Point d'information sur l'organisation de l'intérim du Secrétariat Général	13
VII. Divers	14
1) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à la Directrice générale (délibération n° 357 MES)	14
2) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Président (délibération n° 1063 ONMGE)	14
VIII. Points d'information	15
Actualités artistiques et culturelles de la Cité musicale-Metz	15

La séance est ouverte sous la présidence de Patrick THIL.

I. Adoption du compte rendu du CA et du CS du 26 septembre 2025 (délibérations n° 352 MES / n° 1058 ONMGE)

Charlotte PICARD précise qu'en page 10, il convient de mentionner qu'elle est « un peu triste » et non « peu triste » du départ de David Reiland.

Les délibérations n°352 MES et n°1058 ONMGE sont approuvées à l'unanimité des présents.

II. Installation des nouveaux membres du CA et du CS (délibérations n° 353 MES / n° 1059 ONMGE)

Patrick THIL invite l'assemblée à prendre acte de la liste des représentants de la Ville de Metz au CA et au CS :

Titulaire	Suppléant
Patrick THIL	Doan TRAN
Martine NICOLAS	Yvette MASSON FRANZIL
Laurent DAP	Jean-Marie NICOLAS
Nicole FAESSEL	Michel VORMS
Anne STEMART	Attila SAPCI
Caroline AUDOUY	Marc SCIAMANNA
Charlotte PICARD	Jérémy ROQUES
Grégory DUFOUR	Françoise GROLET

Les délibérations n° 353 MES / n° 1059 ONMGE sont approuvées à l'unanimité.

III. Installation des représentants du personnel au Conseil d'Administration de l'EPCC Metz en Scènes (délibération n° 354 MES)

Patrick THIL invite l'assemblée à prendre acte de la liste des représentants du personnel au Conseil d'Administration :

Titulaire	Suppléant
Hervé ABRAHAM	Christelle HOCHARD
Julie LAFFIN	Fabien AUBERT

La délibération n° 354 MES est approuvée à l'unanimité.

IV. Débat d'orientation budgétaire 2026 (délibérations n° 355 MES / n° 1060 ONMGE)

Présentant le contexte général de la préparation budgétaire pour 2026, Frédéric MAILLARD rappelle que, contrairement à de nombreuses structures publiques, la Cité musicale est confrontée à une contrainte majeure de fonctionnement, dans la mesure où elle ne peut constituer de réserves budgétaires. Les engagements artistiques étant en effet pris jusqu'à dix-huit mois à l'avance, tout ajustement des contrats en cours d'exercice est impossible. Une gestion particulièrement fine s'impose.

Le budget 2026 se construit dans un environnement national marqué par des retards dans l'élaboration de la Loi de finances, qui font peser un risque sur le versement des subventions. Or la trésorerie déjà tendue de l'Orchestre pourrait être fortement pénalisée par des décalages dans la perception de ces subventions.

Le contexte économique est quant à lui marqué par une stabilisation de l'inflation, qui devrait s'établir entre 1,2 % et 1,9 %. Ce niveau est certes modéré par rapport aux exercices précédents, mais il n'en demeure pas moins que les coûts restent durablement élevés, notamment en matière d'énergie, de sécurité, d'assurance ou encore de maintenance. Des difficultés de recrutement sur les métiers techniques viennent s'y ajouter.

Compte tenu de ces différentes contraintes, la feuille de route proposée s'articule autour de trois axes :

- le maintien de l'exigence artistique ;
- le renforcement de la maîtrise des charges ;
- la préservation de la crédibilité financière auprès des partenaires publics.

Ces partenaires publics sont régulièrement rencontrés dans le cadre d'un comité qui joue un rôle essentiel. Il permet en effet de sécuriser la trajectoire financière en cours d'année.

Au cours de la dernière réunion de ce comité, qui s'est tenue le 7 novembre, les partenaires ont été alertés sur la fragilité de la situation financière : les marges de manœuvre sont désormais inexistantes et le moindre écart se traduirait mécaniquement par un déficit comptable.

Compte tenu de ce contexte, il convient de remercier les services impliqués depuis le mois de juillet dans la préparation du projet budgétaire. Ils ont en effet maintes fois dû reprendre les éléments et parfois fait face à des injonctions contradictoires pour que le document soumis au débat soit le plus fiable possible. L'exercice a, pour la première fois, été réalisé avec une appréhension réelle, le moindre aléa pouvant faire basculer l'équilibre budgétaire.

Concernant l'EPCC, les recettes attendues des subventions s'élèvent à :

- 4 766 236 euros pour la Ville de Metz ;
- 182 000 euros pour la Région Grand Est ;
- 181 000 euros pour l'État.

Les subventions de projets sont évaluées à 281 536 euros.

Les ressources propres demeurent quant à elles solides, à raison de :

- 977 959 euros de billetterie ;
- 590 000 euros de recettes de location ;
- 180 000 euros de mécénat ;
- 285 000 euros de recettes de bars et boutique.

Les dépenses se répartissent en :

- 1 114 349 euros de frais de fonctionnement, en progression sous l'effet de la hausse des tarifs de l'énergie et des besoins en maintenance ;
- 4 186 244 euros de masse salariale, soit une hausse maîtrisée de 3,7 % principalement liée aux revalorisations conventionnelles ;
- 2 272 169 euros de dépenses artistiques permettant de maintenir un engagement artistique stable.

A ce stade des travaux, l'équilibre budgétaire n'est pas atteint : malgré une gestion rigoureuse et la stabilisation des recettes, les hypothèses retenues pour 2026 conduisent à un résultat déficitaire prévisionnel de 268 396€. Il conviendra donc de poursuivre l'exploration des solutions qui permettront de parvenir à cet équilibre.

Concernant les projets d'investissement pour l'EPCC Metz en Scènes, ils porteront sur :

- la mise en conformité du système de sécurité incendie (SSI) de l'Arsenal, pour 125 000 € HT ;
- le renouvellement ciblé d'équipements techniques à la BAM et à l'Arsenal, pour 200 000 € HT, afin d'améliorer les conditions de production et de réduire les coûts de fonctionnement ;

- la modernisation du hall Esplanade de l'Arsenal, pour 75 000 € HT, susceptible d'être reportée selon le résultat des arbitrages du budget prévisionnel.

Concernant l'Orchestre national de Metz Grand Est, les recettes attendues des subventions s'élèvent à :

- 2 040 000 euros de la Ville de Metz ;
- 1 145 000 euros de la Région Grand Est ;
- 1 630 000 euros de la DRAC Grand Est ;
- 400 000 euros de Metz Métropole.

Les subventions aux projets atteindraient 485 700 euros, dont 433 000 euros pour le programme Démon, et le mécénat est évalué à 148 500 euros. Enfin, les ressources propres sont estimées à 978 000 euros. Le niveau de la billetterie fait l'objet d'une réévaluation prudente par rapport à 2025, sans incidence sur le volume de l'activité artistique.

Les dépenses se répartissent en :

- 5 527 500 euros de masse salariale,
- 1 763 534 euros de dépenses de production, incluant 498 284 euros pour le dispositif Démon, qui en est à sa dernière année pour la présente cohorte.

Concernant les projets d'investissement pour l'Orchestre, ils consistent en :

- 36 000 euros pour la maintenance du bâtiment ;
- l'acquisition d'une harpe financée à hauteur de 50 000 euros par la Région et de 20 166 euros par la Ville de Metz ;
- la modernisation progressive des équipements techniques, le renouvellement du mobilier d'orchestre et le renouvellement du parc instrumental, selon les arbitrages des partenaires publics.

Malgré les efforts de maîtrise engagés, les perspectives 2026 font apparaître un résultat prévisionnel déficitaire de 234 071 €. Il conviendra donc de poursuivre l'exploration des solutions qui permettront de parvenir à cet équilibre.

Patrick THIL précise que la Ville de Metz envisage de verser 60 000 euros de subvention aux investissements, dont 20 166 euros fléchés sur la harpe.

Daniela MARTIN indique que les données financières présentées sont effectivement préoccupantes et ne laissant aucune marge de manœuvre par rapport à la planification. Dans ce contexte, l'objectif principal reste le maintien de l'activité artistique tant de l'EPCC que de l'Orchestre. Concernant ce dernier, la masse salariale représente le coût principal et est incompressible, l'effectif des musiciens permanents étant constitué d'agents de la fonction publique. Aussi les déficits présentés par Frédéric

Maillard représentent-ils clairement un défi, auquel il n'est malheureusement pas possible d'apporter une réponse immédiate.

Patrick THIL souligne que les difficultés financières ne sont pas nouvelles, les contributions publiques ne couvrant plus le coût de la production artistique depuis plusieurs exercices déjà. Il salue cependant le modèle économique de la Cité musicale, qu'il qualifie de performant et vertueux grâce à la mutualisation des fonctions supports entre l'Orchestre et l'EPCC. Il souligne d'ailleurs que, nulle part ailleurs en France voire en Europe, une structure n'est chargée de gérer à la fois un orchestre, des salles de concert et la programmation associée.

Il indique que, dans ce contexte, un soutien complémentaire a été apporté par Metz Métropole dans le cadre du dispositif « Mieux produire, mieux diffuser », et rappelle que l'État s'était inscrit dans une logique d'accompagnement fondée sur un principe de concours équivalent à celui de la collectivité, et que cette orientation a été suivie. Compte tenu de ce soutien complémentaire, il a été fait le choix de ne pas solliciter d'autres partenaires institutionnels à ce stade.

Il a par ailleurs été jugé bon de suspendre le projet de fusion de l'EPCC et de l'Orchestre initié par la précédente Direction Générale, la structure du syndicat mixte étant plus protectrice non seulement du statut public du personnel, et singulièrement des musiciens, mais également des implications financières des différentes parties prenantes.

L'administration quotidienne des différentes entités s'en trouve certes compliquée, mais ce choix est assumé au regard des garanties qu'il offre. De même, il y a lieu de féliciter l'ensemble des équipes de la Cité musicale pour leur grande rigueur de gestion et leur adaptation au difficile contexte budgétaire.

À son sens, lorsque des économies sont à réaliser dans le domaine de la culture pour participer à l'effort collectif, il est préférable de les réaliser non sur les structures, mais sur les événements, en faisant en sorte qu'elles soient aussi peu visibles que possible. Il vaut ainsi mieux réduire la durée de la Fête de la Mirabelle que le soutien aux compagnies, aux associations ou encore aux festivals.

Par ailleurs, au vu de la situation durablement inquiétante à laquelle la Cité musicale est confrontée, il ne désespère pas de convaincre le Département de lui apporter son soutien. Cela étant, ce dernier ne répondra favorablement qu'à condition que les autres financeurs (État, Région, Métropole, Ville) *a minima* maintiennent leur effort financier en faveur de la structure.

Pour sa part, le Maire de Metz a, par un courrier circonstancié rédigé en concertation avec les services, alerté le Président de la Région sur les difficultés de la Cité musicale, et plus particulièrement sur celles de l'Orchestre, dont les salaires représentent 90 % du coût.

La situation du moment est certes grave, mais pas encore catastrophique. Elle pourrait cependant rapidement le devenir puisqu'il est désormais nécessaire de puiser dans des réserves normalement dédiées à des amortissements. La structure s'en trouve fragilisée, quand bien même il n'y a pas lieu pour le personnel de nourrir des inquiétudes, les engagements contractuels étant actés au moins jusqu'en 2027 et la Cité musicale continuant de remplir toutes ses missions. De plus, à l'instar d'autres grandes structures dans leurs régions, l'Orchestre constitue l'établissement ressource de la Moselle

CA de l'EPCC Metz en Scènes et CS ONMGE – 21 novembre 2025

en matière musicale. C'est ainsi qu'il s'est, entre autres, déjà produit dans un nombre considérable de communes du département, qu'il constitue le pilier du festival de Fénétrange, qu'il conditionne l'existence de Démon et que son rayonnement s'étend à l'ensemble du Grand Est.

Jean-Luc BOHL partage pleinement ces propos et rappelle qu'il a collectivement été décidé de faire de la culture un élément fort d'identification, d'attractivité et de rayonnement du territoire.

Ce choix historique a conduit à la labellisation de l'Orchestre comme orchestre national, au développement de l'Arsenal, à la création de la Cité musicale, à la proposition d'un répertoire diversifié, à la participation à des missions d'aménagement du territoire en apportant la musique au monde rural ou encore au développement d'un axe social innovant avec Démon, qui permet d'amener la musique à des populations qui en étaient peut-être complètement éloignées.

Qui plus est, ces missions sont remplies avec un grand sérieux budgétaire, qui justifie le soutien des deniers publics et légitime une demande de soutien du Département.

Compte tenu de cette place prise par la Cité musicale, sa fragilisation rejaillirait sur l'ensemble du territoire, y compris en termes économiques puisque des emplois seraient menacés. Aussi la rigueur qui caractérise sa gestion, qui est celle d'une entreprise, ne doit-elle pas faiblir.

Charlotte PICARD regrette qu'aucun conseiller régional issu de la majorité ne soit présent ce jour, imaginant difficilement demander à une conseillère régionale issue des rangs du Rassemblement National de justifier les décisions du Président Leroy.

Or il semblerait que la Région s'apprête à réduire de 10 % les subventions versées à tous les organismes qu'elle soutient à hauteur de plus de 100 000 euros. En pareil cas, la Cité musicale serait touchée deux fois. Compte tenu de ces enjeux, l'absence de tout élu de la majorité régionale lui semble irrespectueuse.

Elle observe par ailleurs qu'en euros constants, les ressources de l'Établissement ont baissé, l'inflation ayant fortement progressé, notamment depuis le début de la guerre en Ukraine, alors que les concours des collectivités sont demeurés stables. Aussi jugerait-elle une baisse de la subvention de la Région d'autant plus inacceptable.

Se félicitant cependant que l'Etat et la Métropole ont apporté 200 000 euros de plus que les montants prévus, elle relève que ces abondements, qui ne sont certes pas neutres, demeurent modestes au vu du budget global de la Cité musicale. Compte tenu de ces données, elle invite à porter un regard attentif au personnel, tant il est vrai que l'humain représente souvent la dernière variable d'ajustement lorsque des économies doivent être réalisées.

À son sens, contrairement aux propos tenus par Jean-Luc Bohl, le Conseil d'Administration n'a pas pour mission de gérer une entreprise, mais de conduire deux établissements publics ayant vocation à investir dans la culture et les émotions, tant il est vrai que l'accès à l'art et singulièrement aux spectacles permet d'ancrer les valeurs dans les corps, par le biais de l'expérimentation.

L'investissement ne porte donc pas simplement sur du divertissement, mais touche les fondements dont la société a besoin pour s'ancrer sur des valeurs solides.

Les salariés de l'Établissement participent de cette ambition et, dans le contexte difficile du moment, une attention devra être portée à leurs conditions de travail, tant il est vrai que, lorsque des postes ne sont pas pourvus, la charge correspondante est reprise par les personnes présentes, qui en subissent physiquement et psychologiquement les conséquences. Ce risque est particulièrement marqué pour les musiciens dont le travail peut être douloureux et qui ne sont pas à l'abri de fractures de fatigue.

Si l'Établissement mène des projets artistiques de qualité, ceux-ci doivent être réalisés dans des conditions respectueuses des agents qui y contribuent.. Aussi ne laissera-t-elle personne enjoindre les salariés de travailler dans des conditions dégradées, considérant que, dès lors qu'une autorité donne moins, elle se doit de demander moins.

Patrick THIL soutient qu'en dressant un parallèle avec le monde de l'entreprise, Jean-Luc Bohl ne cherchait pas à discréditer le service public, mais soulignait simplement le sérieux de la gestion de la structure.

Il précise par ailleurs que la situation des effectifs est déjà très contrainte au sein de l'Orchestre et qu'il n'est pas envisageable de réduire davantage les moyens humains sans mettre en difficulté le fonctionnement.

Il souligne en outre que, si la Ville maintient par principe le niveau de ses concours, elle n'hésite pas à verser des montants supplémentaires en cas de besoin pour éviter une remise en cause de structures.

Il précise enfin que le vote des présentes délibérations a pour but d'acter la tenue effective du débat d'orientation budgétaire.

Les délibérations n° 355 MES / n° 1060 ONMGE sont approuvées à l'unanimité.

V. Délégations consenties par le Conseil d'Administration à la Directrice Générale de Metz en Scènes (délibération n° 356 MES)

Patrick THIL indique que les décisions prises par la Directrice Générale ont été communiquées aux membres de l'Instance. En l'absence de questions ou de remarques, il invite le Conseil d'Administration à se prononcer.

La délibération n° 356 MES est approuvée à l'unanimité.

VI. Affaires administratives

1) Modification du poste de Flûte co-soliste en Flûte co-soliste jouant 3^e, 4^e, 5^e flûte et piccolo (délibération n° 1061 ONMGE)

Frédéric MAILLARD explique que la modification proposée a pour objectif d'adapter la description du poste aux pratiques courantes et ainsi de réduire le recours à des recrutements additionnels.

Daniela MARTIN précise que le sujet a été évoqué avec les représentants du personnel et qu'un accord a été trouvé.

La délibération n° 1061 ONMGE est approuvée à l'unanimité.

Revenant sur le débat d'orientation budgétaire, Patrick THIL précise, en réponse au début de l'intervention de Charlotte Picard, qu'une élue issue de la majorité du Conseil Régional, en l'occurrence Martine Lizola, avait fait part de son intention de participer à la présente réunion. Simplement, son emploi du temps la contraignait à intervenir en visioconférence. Malheureusement, l'objet de l'ordre du jour ne permettant pas de recourir à ce moyen technique, elle en a été empêchée. Le débat d'orientation budgétaire exige en effet une participation en présentiel.

2) Renouvellement de la convention régissant la fonction d'inspection dans le domaine de la prévention des risques professionnels, confiée au Centre de gestion de la Moselle (délibération n° 1062 ONMGE)

Frédéric MAILLARD explique que la fonction d'inspection dans le domaine de la prévention des risques professionnels, qui est obligatoire, n'existe pas au sein de l'Orchestre. Aussi est-elle déléguée par convention au Centre de gestion de la Moselle. La présente délibération a pour objet de renouveler cette délégation, la convention arrivant à son terme.

La délibération n° 1062 ONMGE est approuvée à l'unanimité.

3) Point d'information sur l'organisation de l'intérim du Secrétariat Général

Patrick THIL exprime toute la gratitude de l'Instance à Julia Dehais, qui quittera la Cité musicale à la fin du mois pour prendre les fonctions d'Administratrice Générale de l'Orchestre National de Bretagne.

Daniela MARTIN indique que les quelques mois de collaboration depuis son arrivée à la Direction générale ont suffi pour apprécier sa capacité à gérer simultanément six services (billetterie, développement, communication, relations avec le public et marketing, accueil logistique et bars, boutique) ainsi que le protocole, mais également ses qualités humaines.

Mettant par ailleurs en exergue l'importance du Secrétariat Général dans le développement des ressources financières hors subventions, elle indique que la procédure de recrutement d'un nouveau

Secrétaire Général a été lancée. Une réflexion sur l'organisation du Secrétariat Général est menée en parallèle, mais n'a pas encore abouti.

Dans l'attente de l'identification de profils adaptés au poste, une organisation transitoire sera mise en place. Ainsi, des responsables opérationnels en charge de l'arbitrage, de la validation et du soutien managérial seront nommés au sein du Codir. Des réunions de service hebdomadaires d'une durée de trente minutes seront par ailleurs mises en place.

Les référents du Codir seront :

- elle-même et Florence Martin pour la communication ;
- Florence Martin pour la relation avec le public ;
- elle-même pour le mécénat ;
- Frédéric Maillard pour la billetterie ;
- elle-même et Joseph André pour l'accueil logistique et les bars ;
- elle-même pour la boutique.

VII. Divers

1) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à la Directrice générale (délibération n° 357 MES)

Patrick THIL explique que les décisions prises dans le cadre des délégations accordées à la Directrice générale ont été communiquées aux membres de l'Instance et que le vote de la présente délibération a pour but d'en prendre acte.

La délibération n° 357 MES est approuvée à l'unanimité.

2) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Président (délibération n° 1063 ONMGE)

Patrick THIL indique que les décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Président ont été communiquées aux membres de l'Instance et que le vote de la présente délibération a pour but d'en prendre acte.

La délibération n° 1063 ONMGE est approuvée à l'unanimité.

VIII. Points d'information

Actualités artistiques et culturelles de la Cité musicale-Metz

Sibylle BRUNOT explique que 2026 marquera le dixième anniversaire du projet Démon et que la troisième cohorte prendra fin au mois de juin. Un grand événement entourera son concert de clôture programmé le 14 juin.

Le travail sur la quatrième cohorte est quant à lui lancé, avec pour objectif de maintenir deux orchestres sur le territoire mosellan et d'ouvrir la démarche au transfrontalier. Cette cohorte sera lancée au mois de septembre prochain et prendra fin au mois de juin 2029.

Les musiciens de l'Orchestre et les artistes associés effectueront quant à eux leur tournée annuelle dans une quinzaine d'EHPAD de la région au mois de décembre et début janvier. Une tournée de petits spectacles destinés aux familles sera également organisée dans l'ensemble des centres sociaux de la Moselle dans le cadre du contrat de ville afin d'essayer de créer une dynamique musicale dans les quartiers prioritaires. Enfin une tournée permettra de visiter 25 crèches.

Ces initiatives sont déployées avec de nombreuses compagnies locales telles qu'ArtiMouv, qui a été prise en résidence et présentera sa nouvelle création chorégraphique intitulée *Le murmure de l'envol* au mois de mars 2026. Les créations pour les tout petits seront montées en collaboration avec Hélène Koenig. Enfin, les compagnies Les Bestioles et Blablabla continueront d'être accompagnées.

Florence MARTIN observe que les salles de la Cité musicale ont fortement été fréquentées au cours de la semaine écoulée, ce constat validant la stratégie de programmation évoquée dans la note d'accompagnement du débat d'orientation budgétaire. Elle consiste à trouver un équilibre entre les têtes d'affiche et des propositions plus osées, voire risquées, mais tout aussi indispensables.

Tous les aspects de ce que peut réaliser la Cité musicale ont donc été présentés en l'espace d'une semaine puisque l'Arsenal a accueilli Cécile McLorin Salvant pour une soirée de jazz inoubliable ainsi que le Requiem de Mozart, qui a fait salle comble deux jours de suite. Oxmo Puccino s'est quant à lui produit à la BAM et un spectacle contemporain dédié à Luciano Berio était proposé à Saint-Pierre-aux-Nonnains.

Plus tôt dans le mois, l'Orchestre a donné le meilleur de lui-même dans Elektra, joué à l'Arsenal et, le week-end à venir, il présentera des musiques de Barbara, avant de partir en tournée à Verdun et Saint-Dizier.

Les musiques actuelles ont également été mises en avant avec le rappeur Médine, une soirée électro avec Étienne de Crécy et une soirée rock avec Ditz. La prochaine échéance sera le sixième anniversaire des Trinitaires du 27 au 29 novembre.

Enfin, des représentations supplémentaires ont été ajoutées à l'Arsenal, notamment une nouvelle venue du Ballet Preljocaj au mois de janvier. Cette décision, prise dans un contexte de rigueur budgétaire, répond à une très forte demande du public. De même, compte tenu de la très forte

CA de l'EPCC Metz en Scènes et CS ONMGE – 21 novembre 2025

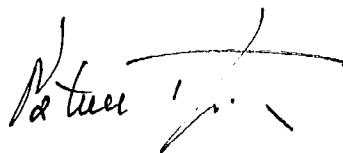
demande du public, le nombre de représentations du concert du Nouvel An a été exceptionnellement porté de trois à quatre.

Patrick THIL salue la diversité de la programmation présentée, qui fait à chaque fois salle comble. Soulignant que le Ballet Preljocaj se produira pour la troisième fois à Metz, il tient à remercier Michèle Paradon, qui a créé de toute pièce un public féru de danse contemporaine.

La séance est levée.

Fait à Metz, le 21 novembre 2025

Le Président du Comité syndical



Patrick THIL
Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes
Conseiller délégué aux établissements culturels de
l'Eurométropole de Metz
Conseiller départemental de la Moselle

Délibération n°1065 : Budget primitif 2026

À la suite de la présentation des grandes orientations du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) du 21 novembre 2025, incluant les volets artistique, financier et RH, il est proposé au Comité Syndical d'adopter le Budget primitif 2026.

Il s'inscrit dans un contexte national encore instable sur les plans financier et institutionnel, appelant une vigilance particulière dans la construction budgétaire.

Afin d'atteindre l'équilibre présenté au Budget Primitif, plusieurs ajustements ont été opérés depuis le Débat d'Orientation Budgétaire.

Les dépenses de structure ont été ajustées, notamment grâce à une diminution des frais généraux et à une actualisation des coûts réels de communication.

La programmation artistique et culturelle a été ajustée, principalement par un recalage du budget de production et un ajustement des crédits d'éducation artistique.

Du côté des recettes, plusieurs lignes ont été renforcées : les aides aux projets et au CNM ont été revues à la hausse. La mobilisation attendue autour du mécénat et la dynamique projetée pour les financements spécifiques DEMOS contribuent également à cet équilibre.

Le budget est proposé à 7 728 428 €, en équilibre en recettes et en dépenses.

I. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes

1.1. Contributions publiques

Les contributions des membres financeurs demeurent stables malgré un environnement budgétaire marqué par des tensions fortes. Cette stabilité, obtenue grâce au dialogue étroit instauré avec les partenaires publics, oblige toutefois l'établissement à une gestion particulièrement rigoureuse, sans marge de manœuvre :

Ville de Metz : 2 040 000 €

Incluant un soutien fléché au projet DÉMOS.

Région Grand Est : 1 845 000 €

Montant maintenu.

**Syndicat Mixte de l'Orchestre
national de Metz Grand Est**

31, rue de Belletanche, CS 15153
57074 Metz cedex 3

N° SIRET : 255 703 795 00039

N° TVA intracommunautaire : FR89255703795

Code APE : 90.01Z

La Région apporte par ailleurs un appui complémentaire sur l'investissement, notamment pour l'acquisition d'une harpe de concert.

État - DRAC Grand Est : 1 630 000 €
Dont 70 000 € au titre du plan MPMD.

Eurométropole de Metz : 400 000 €
Montant reconduit, avec un soutien additionnel ciblé sur l'amélioration des conditions de travail et le renouvellement du parc instrumental.

1.2. Subventions aux projets

Projet DÉMOS Metz Moselle III

Le dispositif entre en 2026 dans sa dernière année avant la création d'une quatrième cohorte. Les financements sont globalement stabilisés grâce à l'implication conjointe :

de la CAF Moselle,
du Département de la Moselle,
de la Région Grand Est,
de la Préfecture de la Moselle,
des communes et intercommunalités partenaires,
d'une subvention transfrontalière à sécuriser à hauteur de 25 000 €,
et de 25 000 € d'aide complémentaire de la Philharmonie de Paris.

L'année ouvre une nouvelle perspective transfrontalière, avec l'intégration d'un groupe franco-allemand qui vient enrichir le dispositif et répondre aux enjeux locaux de coopération dans la Grande Région.

Aides aux projets et initiatives diverses :

76 589 €, principalement dédiés aux actions d'éducation artistique et culturelle, aux interventions pédagogiques et aux collaborations territoriales.

1.3. Développement des ressources propres

Le maintien d'une programmation ambitieuse et structurée permet d'envisager un niveau de ressources propres stabilisé :

Billetterie : 933 953 €
Appuyée sur une fréquentation soutenue à l'Arsenal et en région.

**Syndicat Mixte de l'Orchestre
national de Metz Grand Est**

31, rue de Belletanche, CS 16153
57074 Metz cedex 3

N° SIRET : 255 703 795 00039
N° TVA intracommunautaire : FR89255703795
Code APE : 90.01Z

Cessions et diffusion : niveau équivalent à 2025.

Autres produits annexes : 46 110 €
(Interventions, OTMM, masterclasses, projets spécifiques)

Mécénat et partenariats : 148 500 €

Reposant sur un socle de partenaires fidèles (Veolia, Crédit Mutuel, SMASAS, UEM, Rotary Metz Lafayette) et sur la poursuite du partenariat avec le Fonds de dotation Caisse d'Épargne Grand Est Europe, dont le soutien est en particulier mobilisé autour du projet DÉMOS.

L'Orchestre poursuit par ailleurs une démarche active de prospection de nouveaux partenaires, en ciblant prioritairement les actions d'éducation artistique et culturelle et le dispositif DÉMOS, afin de diversifier ses leviers de financement.

1.4. Recettes non récurrentes

Autres recettes exceptionnelles : 145 277 €
(Remboursements, opérations d'ordre)

Dont refacturations EPCC Metz en Scènes : 83 277 €, au titre des personnels mutualisés

2. Les dépenses

2.1. Dépenses courantes

Les dépenses de fonctionnement courant s'élèvent à 472 290 €, se répartissant comme suit :

Frais généraux : 371 540 €

Communication : 100 750 €

Les postes les plus sensibles restent l'énergie, la maintenance et les assurances, notamment sur les instruments, dont les coûts demeurent à un niveau élevé malgré les tentatives de rationalisation.

2.2. Masse salariale

La masse salariale est estimée à 5 527 605 €, soit une progression très contenue, rendue possible par un pilotage resserré des effectifs et des mesures catégorielles.

Mesures RH 2026

Revalorisation des tickets-restaurant à 9 €, conformément aux engagements pris

Aucune autre mesure sociale nouvelle n'est prévue à ce stade, compte tenu des contraintes financières actuelles.

**Syndicat Mixte de l'Orchestre
national de Metz Grand Est**

31, rue de Belletanche, CS 15163
57074 Metz cedex 3

N° SIRET : 255 703 795 00039

N° TVA intracommunautaire : FR89255703795

Code APE : 90.01Z

Des échanges sont toutefois en cours avec les représentants du personnel concernant la création d'une indemnité pour assurer l'entretien des instruments.

Concours ouverts sur quatre postes :

Flûte co-soliste, trompette solo, Alto co-soliste, Violoncelle solo

2.3. Dépenses de production

Les dépenses artistiques et culturelles représentent un total de 1 698 534 €, comprenant :

1 140 249 € pour la production artistique

60 000 € pour l'éducation artistique, la médiation et les projets citoyens

498 284 € pour le projet DÉMOS

II. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement 2026 s'élève à 190 000 € hors opérations d'ordre, articulé autour de trois priorités : maintenance, parc instrumental et équipements techniques.

1. Maintenance de la Maison de l'Orchestre

Ville de Metz : 36 000 €

Pour les travaux courants, la mise en sécurité et l'entretien préventif des locaux.

2. Renouvellement du parc instrumental

L'Eurométropole de Metz apporte en 2026 une participation de 25 000 €, dédiée au renouvellement du parc instrumental et du mobilier d'orchestre.

Cette contribution, bien que d'un niveau ajusté par rapport aux exercices précédents, demeure essentielle et s'inscrit dans un dialogue partenarial constant, qui permettra d'examiner, le cas échéant, des besoins complémentaires dans les prochaines programmations d'investissement.

La Ville de Metz apporte en 2026 une enveloppe dédiée de 60 000 € liée au renouvellement du mobilier d'orchestre et du parc instrumental.

Dans ce cadre, l'acquisition d'une harpe de concert Salvi (70 166 € HT / 84 200 € TTC) est financée conjointement par la Région Grand Est, à hauteur de 50 000 €, et par la Ville de Metz, pour 20 166 €, prélevés sur son enveloppe annuelle.

Cette acquisition répond à un besoin artistique identifié de longue date et conditionne la capacité de l'Orchestre à aborder un répertoire exigeant.

**Syndicat Mixte de l'Orchestre
national de Metz Grand Est**

31, rue de Belletanche, CS 15153
57074 Metz cedex 3

N° SIRET : 255 703 795 00039

N° TVA intracommunautaire : FR89255703795

Code APE : 90.01Z

3. Équipements techniques

Région Grand Est : 30 000 €

Pour l'achat de matériel scénique, d'équipements de tournée et d'outils techniques indispensables à la production.

Il est donc proposé aux membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz Grand Est d'adopter la délibération suivante :

Vu l'article 20 des statuts du Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz Grand Est,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire tenu par le Comité Syndical dans sa séance du 21 novembre 2025,

Le Comité Syndical, réuni dans sa séance du 12 décembre 2025,

DÉCIDE

De voter le Budget Primitif 2026 du Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz Grand Est :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	7 728 428 €	7 728 428 €
Section d'investissement	201 000 €	201 000 €

Nombre de votants : 8

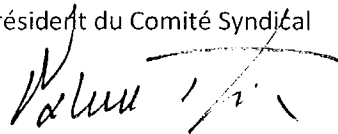
Pour : 8

Contre : /

Abstention : /

Fait à Metz, le 12 décembre 2025

Le Président du Comité Syndical



Patrick THIL

*Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes
Conseiller délégué aux établissements culturels de
l'Eurométropole de Metz
Conseiller départemental de la Moselle*

**Syndicat Mixte de l'Orchestre
national de Metz Grand Est**

31, rue de Belletanche, CS 16163
57074 Metz cedex 3

N° SIRET : 255 703 795 00039

N° TVA intracommunautaire : FR89255703795

Code APE : 90.01Z

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2025

Appréhension et déjudiciarisation

99_DE-057-255703795-20251212-CS1212_1065

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
LIBELLE	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	BP 2025	BP + BS N°1+ DM n°2 + DM n°3	BP 2026
COUTS DE STRUCTURE	5 690 033	5 785 024	5 981 886	5 945 449	5 981 708	6 023 895
Frais généraux	340 446	299 110	429 540	353 169	389 428	401 540
Communication	123 605	110 000	110 000	110 000	110 000	100 750
Masses salariales permanente	5 225 982	5 373 914	5 442 347	5 482 280	5 482 280	5 527 605
PROGRAMMATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	1 394 703	1 533 031	1 784 985	2 128 416	2 128 416	1 698 594
Budget de production (artistes invités, intermittents, (rais généraux de production)	951 191	1 031 719	1 387 104	1 516 608	1 516 608	1 140 249
Educacion artistique, médiation, projets citoyens *	56 725	43 112	52 468	70 000	70 000	60 000
Projet DEMOS **	386 787	458 199	345 413	541 808	541 808	498 284
DEPENSES NON RECURRENTES (DOT PROVISIONS, ETC.)	73 000	173 263	-	-	60 000	-
Dotations aux provisions	73 000	79 714	-	-	-	-
Autres charges "filet inflation"	-	91 549	-	-	-	-
Op. d'ordre	-	-	-	-	-	60 000

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
LIBELLE	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	BP 2025	BP + BS N°1+ DM n°2 + DM n°3	BP 2026
Immobilisations corporelles et incorporelles	17 739	172 809	72 576	161 000	171 392	201 000
Op. d'ordre			2 766		12 050	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
LIBELLE	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	BP 2025	BP + BS N°1+ DM n°2 + DM n°3	BP 2026
CONTRIBUTIONS / SUBVENTIONS	6 266 681	6 154 560	6 484 578	6 455 700	6 455 700	6 474 589
Ville de Metz	2 040 000	2 040 000	2 040 000	2 040 000	2 040 000	2 040 000
Région Grand Est	1 875 000	1 845 000	1 845 000	1 845 000	1 845 000	1 845 000
Etat / DRAC Grand-Est	1 560 000	1 560 000	1 660 000	1 630 000	1 630 000	1 630 000
Eurométropole de Metz	300 000	300 000	400 000	400 000	400 000	400 000
Aides pour DEMOS	403 001	367 560	505 614	483 000	483 000	483 000
Aides aux projets et aides diverses (CNM)	88 680	42 000	33 963	57 700	57 700	76 589
RESSOURCES PROPRES	652 584	1 065 728	1 114 031	1 506 296	1 506 296	1 128 563
Billétrie / Cessions de spectacles	516 897	882 756	937 697	1 336 647	1 336 647	933 553
Autres produits d'activité annexes (OTMM, masterclasses...)	25 687	60 472	87 330	69 649	69 649	46 110
Mécinat	110 000	172 500	89 004	100 000	100 000	148 500
RECETTES NON RECURRENTES (REPRISES / PROVISIO	381 535	356 217	104 884	111 869	160 178	125 277
Reprises s/provisions	-	308 808	-	-	36 259	-
Remboursements Cité Musicale (refact. personnel mul	11 292	-	45 872	81 869	81 869	83 277
Recettes exceptionnelles diverses (Rembr assurance m	112 139	42 818	56 246	30 000	30 000	42 000
Aides exceptionnelles de l'Etat	258 104	-	-	-	-	-
Solde résultat de fonctionnement reporté	-	-	-	-	-	-
Opérations d'ordre	-	4 591	2 765	-	12 050	-
RESULTAT	143 064	89 137	63 378	-	47 850	-

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
LIBELLE	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	BP 2025	BP + BS N°1+ DM n°2 + DM n°3	BP 2026
Ville de Metz	9 421	19 986	79 459	81 000	81 000	96 000
Eurométropole			15 000	50 000	50 000	25 000
Région Grand Est		82 520	30 000	30 000	30 000	90 000
Op. d'ordre			52 740			
Excédents de fonctionnement capitalisés			22 171		60 000	
RESULTAT COMPTE ADMINISTRATIF	45 944	-70 303	124 038	-	37 558,40	-

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2023

Signature et tampon

99_DE-057-255703795-20251212-051212_1055

Délibération n°1066 : Adoption de la Décision modificative n° 3

Vu les articles 7 et suivants, 8 et suivants, 9 et suivants des statuts du Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz Grand Est,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu l'article L. 1612-11 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

A la section de fonctionnement :

Au titre des recettes

Chapitre 042 R- 777 : Le chapitre d'opération d'ordre est augmenté de 9 050€ afin de comptabiliser des quote-part de subventions d'investissement transférées au compte de résultat.

A la section d'investissement :

Au titre des dépenses

Chapitre 040 D-139141 : Le chapitre d'opération d'ordre de contrepartie est également augmenté de 9 050€

Le Comité Syndical entendu dans sa séance du 12 décembre 2025.

DECIDE

- D'adopter la Décision Modificative n°3 - 2025 conformément aux tableaux annexés joints.

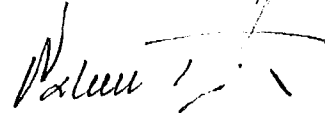
Nombre de votants : 8

Pour : 8

Contre : /

Abstention : /

Fait à Metz, le 12 décembre 2025
Le Président du Comité Syndical



Patrick THIL

Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes
Conseiller délégué aux établissements culturels de l'Eurométropole de Metz
Conseiller départemental de la Moselle

Syndicat Mixte de l'Orchestre
national de Metz Grand Est

31, rue de Belletanche, CS 15163
57074 Metz cedex 3

N° SIRET : 255 703 795 00039
N° TVA intracommunautaire : FR89255703795
Code APE : 90.01Z

DEPENSES						
CHAP.	LIBELLE	BP 2025	BS n°1	Virement de crédit n°1	DM n°2	DM n°3
011	Charges à caractère général	1 733 206		10 176	36 259	
012	Charges de personnel	6 325 156				
05	Autres charges	3 310		10 176		
Sous Total des dépenses de gestion des services						
		8 072 852			36 259	
07	Charges financières	500				
08	Charges exceptionnelles	500				
09	Provision pour risques et litiges					
Sous total dépenses réelles et affectées						
		8 073 852			36 259	
022	Virement à la section d'investissement (indiquativement)					
042 3 unit1	Opérations d'ordre de transfert (investissement)	00 000				
Sous Total opérations d'ordre						
			60 000			60 000
	TOTAL FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	8 073 852	60 000		36 259	8 170 124
002	Résultat de fonctionnement report					
	TOTAL FONCTIONNEMENT	8 073 852	60 000		36 259	8 170 124
DEPENSES						
CHAP.	LIBELLE	BP 2025	BS n°1	Virement de crédit n°1	DM n°2	DM n°3
10	Dotation, fonds divers et réserves					
11	Subvention de fonctionnement					
12	Subvention d'équipement					
13	Subvention pour matériel					
14	Subvention pour personnel					
15	Subvention pour matériel					
16	Subvention pour matériel					
17	Subvention pour matériel					
18	Subvention pour matériel					
19	Subvention pour matériel					
20	Subvention pour matériel					
21	Subvention pour matériel					
22	Subvention pour matériel					
23	Subvention pour matériel					
24	Subvention pour matériel					
25	Subvention pour matériel					
26	Subvention pour matériel					
27	Subvention pour matériel					
28	Subvention pour matériel					
29	Subvention pour matériel					
30	Subvention pour matériel					
31	Subvention pour matériel					
32	Subvention pour matériel					
33	Subvention pour matériel					
34	Subvention pour matériel					
35	Subvention pour matériel					
36	Subvention pour matériel					
37	Subvention pour matériel					
38	Subvention pour matériel					
39	Subvention pour matériel					
40	Subvention pour matériel					
41	Subvention pour matériel					
42	Subvention pour matériel					
43	Subvention pour matériel					
44	Subvention pour matériel					
45	Subvention pour matériel					
46	Subvention pour matériel					
47	Subvention pour matériel					
48	Subvention pour matériel					
49	Subvention pour matériel					
50	Subvention pour matériel					
51	Subvention pour matériel					
52	Subvention pour matériel					
53	Subvention pour matériel					
54	Subvention pour matériel					
55	Subvention pour matériel					
56	Subvention pour matériel					
57	Subvention pour matériel					
58	Subvention pour matériel					
59	Subvention pour matériel					
60	Subvention pour matériel					
61	Subvention pour matériel					
62	Subvention pour matériel					
63	Subvention pour matériel					
64	Subvention pour matériel					
65	Subvention pour matériel					
66	Subvention pour matériel					
67	Subvention pour matériel					
68	Subvention pour matériel					
69	Subvention pour matériel					
70	Subvention pour matériel					
71	Subvention pour matériel					
72	Subvention pour matériel					
73	Subvention pour matériel					
74	Subvention pour matériel					
75	Subvention pour matériel					
76	Subvention pour matériel					
77	Subvention pour matériel					
78	Subvention pour matériel					
79	Subvention pour matériel					
80	Subvention pour matériel					
81	Subvention pour matériel					
82	Subvention pour matériel					
83	Subvention pour matériel					
84	Subvention pour matériel					
85	Subvention pour matériel					
86	Subvention pour matériel					
87	Subvention pour matériel					
88	Subvention pour matériel					
89	Subvention pour matériel					
90	Subvention pour matériel					
91	Subvention pour matériel					
92	Subvention pour matériel					
93	Subvention pour matériel					
94	Subvention pour matériel					
95	Subvention pour matériel					
96	Subvention pour matériel					
97	Subvention pour matériel					
98	Subvention pour matériel					
99	Subvention pour matériel					
100	Subvention pour matériel					
101	Subvention pour matériel					
102	Subvention pour matériel					
103	Subvention pour matériel					
104	Subvention pour matériel					
105	Subvention pour matériel					
106	Subvention pour matériel					
107	Subvention pour matériel					
108	Subvention pour matériel					
109	Subvention pour matériel					
110	Subvention pour matériel					
111	Subvention pour matériel					
112	Subvention pour matériel					
113	Subvention pour matériel					
114	Subvention pour matériel					
115	Subvention pour matériel					
116	Subvention pour matériel					
117	Subvention pour matériel					
118	Subvention pour matériel					
119	Subvention pour matériel					
120	Subvention pour matériel					
121	Subvention pour matériel					
122	Subvention pour matériel					
123	Subvention pour matériel					
124	Subvention pour matériel					
125	Subvention pour matériel					
126	Subvention pour matériel					
127	Subvention pour matériel					
128	Subvention pour matériel					
129	Subvention pour matériel					
130	Subvention pour matériel					
131	Subvention pour matériel					
132	Subvention pour matériel					
133	Subvention pour matériel					
134	Subvention pour matériel					
135	Subvention pour matériel					
136	Subvention pour matériel					
137	Subvention pour matériel					
138	Subvention pour matériel					
139	Subvention pour matériel					
140	Subvention pour matériel					
141	Subvention pour matériel					
142	Subvention pour matériel					
143	Subvention pour matériel					
144	Subvention pour matériel					
145	Subvention pour matériel					
146	Subvention pour matériel					
147	Subvention pour matériel					
148	Subvention pour matériel					
149	Subvention pour matériel					
150	Subvention pour matériel					
151	Subvention pour matériel					
152	Subvention pour matériel					
153	Subvention pour matériel					
154	Subvention pour matériel					
155	Subvention pour matériel					
156	Subvention pour matériel					
157	Subvention pour matériel					
158	Subvention pour matériel					
159	Subvention pour matériel					
160	Subvention pour matériel					
161	Subvention pour matériel					
162	Subvention pour matériel					
163	Subvention pour matériel					
164	Subvention pour matériel					
165	Subvention pour matériel					
166	Subvention pour matériel					
167	Subvention pour matériel					
168	Subvention pour matériel					
169	Subvention pour matériel					
170	Subvention pour matériel					
171	Subvention pour matériel					
172	Subvention pour matériel					
173	Subvention pour matériel					
174	Subvention pour matériel					
175	Subvention pour matériel					
176	Subvention pour matériel					
177	Subvention pour matériel					
178	Subvention pour matériel					
179	Subvention pour matériel					
180	Subvention pour matériel					
181	Subvention pour matériel					
182	Subvention pour matériel					
183	Subvention pour matériel					
184	Subvention pour matériel					
185	Subvention pour matériel					
186	Subvention pour matériel					
187	Subvention pour matériel					
188	Subvention pour matériel					
189	Subvention pour matériel					
190	Subvention pour matériel					
191	Subvention pour matériel					
192	Subvention pour matériel					
193	Subvention pour matériel					
194	Subvention pour matériel					
195	Subvention pour matériel					
196	Subvention pour matériel					
197	Subvention pour matériel					
198	Subvention pour matériel					
199	Subvention pour matériel					
200	Subvention pour matériel					
201	Subvention pour matériel					
202	Subvention pour matériel					
203	Subvention pour matériel					
204	Subvention pour matériel					
205	Subvention pour matériel					
206	Subvention pour matériel					
207	Subvention pour matériel					
208	Subvention pour matériel					
209	Subvention pour matériel					
210	Subvention pour matériel					
211	Subvention pour matériel					
212	Subvention pour matériel					
213	Subvention pour matériel					
214	Subvention pour matériel					
215	Subvention pour matériel					
216	Subvention pour matériel					
217	Subvention pour matériel					
218	Subvention pour matériel					
219	Subvention pour matériel					
220	Subvention pour matériel					
221	Subvention pour matériel					
222	Subvention pour matériel					
223	Subvention pour matériel					
224	Subvention pour matériel					
225	Subvention pour matériel					
226	Subvention pour matériel					
227	Subvention pour matériel					
228	Subvention pour matériel					
229	Subvention pour matériel					
230	Subvention pour matériel					
231	Subvention pour matériel					
232	Subvention pour matériel					
233	Subvention pour matériel					
234	Subvention pour matériel					
235	Subvention pour matériel					
236	Subvention pour matériel					
237	Subvention pour matériel					
238	Subvention pour matériel					
239	Subvention pour matériel					
240	Subvention pour matériel					
241	Subvention pour matériel					
242	Subvention pour matériel					
243	Subvention pour matériel					
244	Subvention pour matériel					
245	Subvention pour matériel					
246	Subvention pour matériel					
247	Subvention pour matériel					
248	Subvention pour matériel					
249	Subvention pour matériel					
250	Subvention pour matériel					
251	Subvention pour matériel					
252	Subvention pour matériel					
253	Subvention pour matériel					
254	Subvention pour matériel					
255	Subvention pour matériel					
256	Subvention pour matériel					
257	Subvention pour matériel					
258	Subvention pour matériel					
259	Subvention pour matériel					
260	Subvention pour matériel					
261	Subvention pour matériel					
262	Subvention pour matériel					
263	Subvention pour matériel					
264	Subvention pour matériel					
265	Subvention pour matériel					
266	Subvention pour matériel					

Délibération n°1067 : Fongibilité des crédits – Exercice 2026

Le référentiel budgétaire et comptable M57 offre au Comité Syndical la possibilité de déléguer au Président l'autorisation de transférer des crédits d'un chapitre à un autre, à l'exception des dépenses de personnel. Cette flexibilité, limitée à 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, permet d'ajuster rapidement les budgets en fonction des besoins.

Lorsqu'une telle délégation est accordée, le président doit informer l'assemblée délibérante des transferts effectués lors de sa séance suivante. Il est donc proposé d'adopter cette mesure pour faciliter la gestion budgétaire et permettre des ajustements rapides dans les limites fixées.

Vu l'article L.1612-28 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu les articles 7.5 et 9.2 des statuts du Syndicat Mixte de L'Orchestre National de Metz Grand Est ;

Considérant la délibération n° 927 du Comité Syndical adoptant la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que le référentiel M57 permet au Comité Syndical de déléguer au Président la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite maximale fixée lors du vote du budget.

Le Comité Syndical entendu dans sa séance du 12 décembre 2025

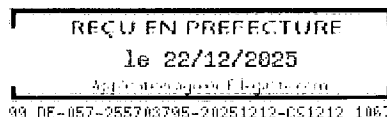
AUTORISE

Le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chaque section, à compter du 1^{er} janvier 2026.

**Syndicat Mixte de l'Orchestre
national de Metz Grand Est**

31, rue de Bellefanché, CS 15153
57074 Metz cedex 3

N° SIRET : 255 703 795 00039
N° TVA intracommunautaire : FR89255703795
Code APE : 90.01Z



Le Président rendra compte de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance de l'assemblée délibérante.

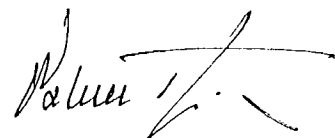
Nombre de votants : 8

Pour : 8

Contre : /

Abstention : /

Fait à Metz, le 12 décembre 2025
Le Président du Comité Syndical



Patrick THIL

*Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes
Conseiller délégué aux établissements culturels de l'Eurométropole de Metz
Conseiller départemental de la Moselle*

**Syndicat Mixte de l'Orchestre
national de Metz Grand Est**

31, rue de Belletanche, CS 15153
57074 Metz cedex 3

N° SIRET : 255 703 795 00039
N° TVA intracommunautaire : FR89255703795
Code APE : 90.01Z

Délibération n°1068 : Instauration d'une participation au financement des contrats individuels labellisés et contrat collectif à adhésion facultative des agents de la collectivité pour le risque santé

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des assurances,

Vu le code de la mutualité,

Vu le code de la sécurité sociale,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.827-1 à L.827-12,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 4 novembre 2025.

Considérant que les personnes publiques mentionnées à l'article L.4 du code général de la fonction publique participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident auxquels souscrivent les agents que ces personnes publiques emploient, que ces garanties sont au minimum celles définies au II de l'article L. 911-7 du code de la sécurité sociale,

Considérant que sont éligibles à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics les contrats destinés à couvrir les risques mentionnés à l'article L. 827-1 du code général de la fonction publique mettant en œuvre les dispositifs de solidarité mentionnés à l'article L. 827-3, cette condition pouvant être attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues à l'article L. 310-12-2 du code des assurances,

Considérant que l'aide financière mensuelle est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026 sur la base d'un montant minimum de référence fixé par décret à hauteur de 15 € par mois et par agent dans la limite du montant de la cotisation due par l'agent,

Le Comité Syndical entendu dans sa séance du 12 décembre 2025.

**Syndicat Mixte de l'Orchestre
national de Metz Grand Est**

31, rue de Belletanche, CS 16153
57074 Metz cedex 3

N° SIRET : 255 703 795 00039

N° TVA intracommunautaire : FR89255703795

Code APE : 90.01Z

DECIDE

- D'instaurer une participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité ayant adhéré à un contrat ou règlement labellisé ou contrat collectif à adhésion facultative souscrit par le Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz Grand Est au sens des dispositions ci-dessus visées, pour le risque « Santé », à compter du 1^{er} janvier 2026.
- De fixer la participation obligatoire de l'employeur dans le cadre de ce dispositif à 15 € par mois et par agent.
- De prévoir une obligation de transmission de justificatif afin de s'assurer du versement aux seuls bénéficiaires d'une offre labellisée.
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de la participation financière.

Nombre de votants : 8

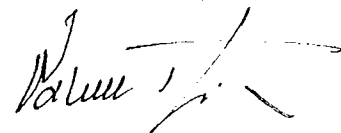
Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Metz, le 12 décembre 2025

Le Président du Comité Syndical



Patrick THIL

*Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes
Conseiller délégué aux établissements culturels de l'Eurométropole de Metz
Conseiller départemental de la Moselle*

**Syndicat Mixte de l'Orchestre
national de Metz Grand Est**

31, rue de Belletanche, CS 15163
57074 Metz cedex 3

N° SIRET : 255 703 795 00039

N° TVA intracommunautaire : FR89255703795

Code APE : 90.01Z

Délibération n°1069 : Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Président

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte à chaque Comité syndical des décisions qui ont été prises en application de la présente délibération.

Ces informations sont détaillées dans l'annexe 1 ci-jointe.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz Grand Est,

Le Comité Syndical, entendu dans sa séance du 12 décembre 2025,

DECLARE

- Avoir reçu communication des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation, notamment en matière de contrats et conventions, telles que listées en annexe.

Nombre de votants : 8

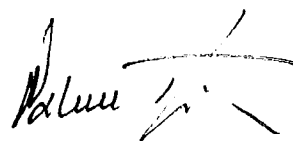
Pour : 8

Contre : /

Abstention : /

Fait à Metz, le 12 décembre 2025,

Le Président du Comité Syndical



Patrick THIL

*Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes
Conseiller délégué aux établissements culturels de l'Eurométropole de Metz
Conseiller départemental de la Moselle*

**Syndicat Mixte de l'Orchestre
national de Metz Grand Est**

31, rue de Belletanche, CS 15153
57074 Metz cedex 3

N° SIRET : 255 703 795 00039

N° TVA intracommunautaire : FR89255703795

Code APE : 90.01Z

Comité syndical de l'Orchestre national de Metz Grand Est du 12 Décembre 2025

Annexe n°1 à la délibération n°1069 : Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Président en matière de contrats et conventions

Contrats d'engagements chefs/solistes	
CONTRACTANT - Compagnie/Société	OBSERVATIONS - Intitulé et date du spectacle
Pit brosius	Barbara symphonique 27+29.11.2025
Debora Waldmann	Barbara symphonique 22.11.2025
Noemi Waysfeld	Barbara symphonique 22+27+29.11.2025
Bas Wiegers	Beethoven symphonie 7 05.12.2025
Raphael Feuillatre	Beethoven symphonie 7 05.12.2025

Contrats de cession	
CONTRACTANT - Compagnie/Société	OBSERVATIONS - Intitulé et date du spectacle
Verdun, Trans'versales	Barbara symphonique 27.11.2025
Saint Dizier, Les Fuseaux	Barbara symphonique 29.11.2025

Autres	
CONTRACTANT - Compagnie/Société	OBSERVATIONS - Intitulé et date du spectacle
Margartia van Dommelen (mediatrice)	Beethoven symphonie 7 05.12.2025

**Syndicat Mixte de l'Orchestre
national de Metz Grand Est**

31, rue de Belletanche, CS 15153
57074 Metz cedex 3

N° SIRET : 255 703 795 00039

N° TVA intracommunautaire : FR89255703795

Code APE : 90.01Z